



Fiche d'information 3 sur l'Initiative biodiversité

Mesures en faveur de la biodiversité

Date : 13 août 2024

- **L'initiative « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité) » vise à protéger davantage la nature, le paysage et les sites construits. Elle demande notamment davantage de zones protégées et de moyens pour la biodiversité.**
- **La Confédération et les cantons s'engagent depuis longtemps en faveur de la biodiversité au moyen de mesures efficaces, qui permettent de protéger les zones les plus précieuses ainsi que de nombreuses espèces animales et végétales.**
- **Chaque année, la Confédération dépense quelque 600 millions de francs pour la biodiversité, en investissant notamment dans l'agriculture. Des aides cantonales s'ajoutent aux mesures fédérales pour la protection de la nature.**

Mesures de la Confédération et des cantons

En Suisse aussi, la biodiversité est sous pression. Ainsi, 17 % de toutes les espèces sont « au bord de l'extinction » ou « en danger critique ». En outre, 16 % sont « en danger » : leurs populations ont reculé de 30 % ces dix dernières années. En réaction au déclin de la biodiversité, la Confédération et les cantons ont pris une série de mesures :

- En 1987, la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage a fourni une base légale pour les inventaires de biotopes et la protection des marais a été inscrite dans la Constitution (Initiative de Rothenturm).
- Au cours des vingt dernières années, la superficie des zones protégées a augmenté ; elle représente aujourd'hui 13,6 % du territoire national.
- L'agriculture promeut la biodiversité sur les surfaces qui s'y prêtent. Aujourd'hui, les surfaces agricoles ne servent plus uniquement à la production ; 19 % d'entre elles sont également utilisées pour encourager la diversité des espèces.
- La loi fédérale sur la protection des eaux prévoit que les cours d'eau retrouveront un caractère plus proche de leur état naturel avec une diversité d'animaux et de plantes (« revitalisation »). Plus de 156 km de cours d'eau ont été revitalisés pendant la période allant de 2011 à 2019 ; des effets positifs ont été constatés à la suite de ces travaux. D'autres tronçons seront revitalisés ces prochaines années.
- En 2012, le Conseil fédéral a adopté la Stratégie Biodiversité Suisse afin de préserver la diversité biologique à long terme. Depuis 2017, un plan d'action¹ assure la mise en œuvre de cette stratégie en collaboration avec les cantons. Il contribue de manière concrète à renforcer la biodiversité dans les zones urbanisées. Par ailleurs, il soutient la restauration de biotopes d'importance nationale. La deuxième phase du plan d'action, qui se déroulera de 2025 à 2030, est en cours d'élaboration.

¹ Page Internet de l'OFEV : [Stratégie Biodiversité Suisse et plan d'action](#)

- La Stratégie Sol Suisse, adoptée par le Conseil fédéral en 2020, vise à garantir la fertilité des sols à long terme. L'objectif de zéro consommation nette de sol en Suisse est visé à l'horizon 2050, afin de préserver les surfaces non imperméabilisées.

La Confédération dépense actuellement quelque 600 millions de francs par an pour la biodiversité². De cette somme, 450 millions de francs sont alloués à l'agriculture. Des aides cantonales s'ajoutent aux mesures fédérales pour la protection de la nature.

La Confédération s'engage aussi à l'échelle internationale. Ses mesures s'inscrivent notamment dans l'objectif mondial visant à sauvegarder 30 % des surfaces terrestres et maritimes présentant une importance particulière pour la biodiversité d'ici à 2030.

Un engagement pour la nature qui porte ses fruits

Les mesures prises sont efficaces : dans les zones renaturées, on trouve par exemple de nouveau davantage de libellules et de batraciens ; le nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs a augmenté³ depuis le début des années 2000 et notre pays abrite de nouveau certains animaux de plus grande taille qui avaient disparu, tels que le lynx et le gypaète barbu.

Cependant, tous les objectifs de protection de la biodiversité n'ont pas encore été atteints. Des mesures supplémentaires sont donc prévues. Le Conseil fédéral souhaite que la deuxième phase du plan d'action soit notamment axée sur les insectes. Par ailleurs, en vue d'assurer une meilleure protection de la diversité des espèces dans les eaux, les stations d'épuration doivent être mieux équipées. Elles doivent être en mesure de traiter les eaux usées de manière plus approfondie, par exemple en éliminant les résidus de médicaments et de pesticides. La délimitation de zones spéciales permettra également de mieux protéger les nappes phréatiques des pesticides.

² Cf. MONET 2030, Dépenses pour la biodiversité ([bfs.admin.ch](https://bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/21-developpement-durable/systemes-indicateurs/MONET-2030/tous-indicateurs/15-vie-terrestre/dépenses-pour-la-biodiversité) > Trouver des statistiques > 21 Développement durable > Systèmes d'indicateurs MONET 2030 > Tous les indicateurs > 15 Vie terrestre > Dépenses pour la biodiversité). Il s'agit d'une synthèse de diverses données tirées des comptes d'État.

³ [Indicateur d'environnement – Populations d'oiseaux nicheurs \(site Internet de l'Office fédéral de la statistique OFS\)](https://www.fedstat.ch/fr/statistiques/1111111)